



Respect  Passion  Engagement  Cohérence 

# École Le Rucher

## 2017-2018

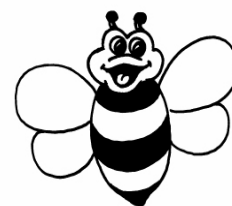
*1800 Savaria  
Ste-Julie, Québec J3E 1J9  
Tel: (450) 645-2356  
Fax: (450) 649-4881*

# Guide d'information aux parents

Ce document se veut un outil d'information sur l'organisation et la vie de l'école Le Rucher, nous vous demandons d'en prendre connaissance et d'y référer au besoin.

## ADRESSE DE L'ÉCOLE

École le Rucher  
1800 rue Savaria  
Ste-Julie, Québec  
J3E 1J9  
Téléphone : (450) 645-2356  
Télécopieur : (450) 649-4881  
Téléphone service de garde : (450) 645-2356 poste 6



## PERSONNEL DE L'ÉCOLE 2017-2018

<u>PRÉSCOLAIRE :</u>	<u>GROUPE</u>
ODETTE BEDARD	001
CATHERINE LAVALLIÈRE	002
JUDITH BOLDUC	003
ISABELLE COULOMBE	002 (temps partagé)

<u>PREMIÈRE ANNÉE :</u>	
NICOLE LAVERTU	101
CLAUDIA HAMEL	102
JOSÉE PERREAULT	Classe multi 1-2
ISABELLE COULOMBE	102-Multi (temps partagé)

<u>DEUXIÈME ANNÉE :</u>	
ANDRÉE PALARDY	201
ISABELLE BOILY	202
DANNY GILBERT	201 (temps partagé)

TROISIÈME ANNÉE :

CATHERINE FERLAND	301	
SYLVIE ST-AMOUR	302	
MARIE-JOSÉE DURAND	303	
DANNY GILBERT	301-302	(temps partagé)

QUATRIÈME ANNÉE :

NATHALIE NEVEU	401	
MÉLISSA GIRARD	402	
VIRGINIE ST-ANDRÉ	403	

CINQUIÈME ANNÉE :

ESTELLE COUTURE	501	
MARYSE TANGUAY	502	
VERONIQUE LARIVIERE	503	
MARIE-PIER GOBEIL	503	(temps partagé)

SIXIÈME ANNÉE :

LOÏC ALBERT	601	
PATRICK BOULET	602	
JOSIANNE DANSEREAU	603	

INTÉGRATION - 1<sup>ER</sup> -2<sup>E</sup> CYCLE :

FRANCE ST-ONGE	911	
----------------	-----	--

SERVICE RÉPIT TRANSIT :

NATHALIE SAVARD

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS :

PHILIPPE HUOT  
ISABELLE CARRIER  
VANESSA MEUNIER  
MARIE-CLAUDE BLAIN

ÉDUCATION PHYSIQUE :

MARIE-EVE ROUTHIER  
MARC LANGEVIN

ANGLAIS :  
DANIEL AIMÉ MAJOR  
STACY BERGERON

MUSIQUE :  
FRANCE RINFRET  
CLAUDE GODARD

ORTHOPÉDAGOGUES :  
NANCY MITCHELL  
MARIE-PIER BILODEAU

ORTHOPHONISTE :  
CATHERINE BOYER

PSYCHO-ÉDUCATRICES :  
JULIE PAULIN

PSYCHOLOGUE :  
SOPHIE SANSSOUCI

TRAVAILLEUSE SOCIALE :  
HÉLÈNE JALBERT

INFIRMIÈRE :  
KRISTINE BOUDREAU

HYGIÉNISTE DENTAIRE :  
MARTINE GAGNON ROBITAILLE

SECRÉTAIRE D'ÉCOLE :  
CHANTAL DEMERS

AGENTE DE BUREAU (CL.I) :  
SYBELLE POIRIER

CONCIERGE DE JOUR :  
JACQUES GIARD

CONCIERGE DU SOIR :  
YVON GAUTHIER

RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE :  
PAULE FORTIER

PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE :

FRANCINE BERNARD  
CAROL-ANN BOISVERT  
JOCELYNE CANTIN  
NADIA DESCHENES  
LINDA FORTIN  
MARILAINE JACQUES  
JOSEE LAMARCHE  
MARIE-ANDREE LEMAY  
SYLVIE MARULLO  
CHANTAL CLICHE  
ANNIE SANTANTONIO  
ISABEL ST-JEAN  
CHANTAL VILLENEUVE  
BÉRANGÈRE BELISLE  
RABIA TARIK  
MARIANNE BOULANGER  
NATHALIE DUHAMEL  
JOHANNE BERNIER

DIRECTRICE :  
ANNIE LAROUCHE

## LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE

La mission éducative de l'école québécoise est d'instruire, de qualifier et de socialiser. S'inspirant de cette mission, l'équipe de l'École le Rucher et son conseil d'établissement ont élaboré un projet éducatif qui présente les orientations préconisées par notre milieu pour actualiser cette mission ainsi que les valeurs qui nous animent.

### Nos valeurs

- **La cohérence** : une suite logique entre ce qu'on fait et ce qu'on dit, comme individu et comme équipe, pour favoriser la réussite scolaire et le développement des habiletés sociales. Le code de correction commun et le code de vie sont des exemples concrets de cohérence dans la classe et dans l'école;
- **Le respect** : prendre en considération et à bien prendre soin de nous-mêmes, des autres, de notre environnement et de nos engagements. Le vouvoiement est un exemple des multiples moyens utilisés dans le quotidien pour inculquer le respect et le civisme chez nos élèves;
- **L'engagement** : mettre tout en œuvre pour réussir nos projets et atteindre notre but; pour l'élève, apprendre et se développer pour l'adulte, enseigner et accompagner. Quand chacun participe, l'accomplissement personnel mène aussi à la réussite collective, d'où l'accent sur le travail d'équipe, tant chez les élèves que chez les adultes.

Ces trois valeurs, nous les faisons nôtres et souhaitons les inculquer aux élèves. Elles sont au cœur de toutes nos actions pédagogiques. S'ajoutent à ces valeurs deux caractéristiques communes à tous les intervenants de l'école : **La passion** pour notre travail, **l'amour inconditionnel** des enfants.

### Nos orientations :

- L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la maîtrise de la langue française.
- L'école vise à ce que l'élève soit adéquatement accompagné dans son cheminement scolaire (apprentissage et comportement).
- L'école vise à permettre aux élèves de vivre dans un climat sain, stimulant et harmonieux.

## SITE INTERNET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DESTINÉ AUX PARENTS

Pour connaître toutes les informations nécessaires à une bonne rentrée, nous vous invitons à consulter le site Web de la commission scolaire à l'adresse [www.csp.ca](http://www.csp.ca) Vous y trouverez des infos sur l'admission dans les écoles, le transport scolaire, les fermetures d'école lors des tempêtes, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus!

## SITE WEB DE L'ÉCOLE

Sur le site web de l'école vous retrouverez notre abeille messagère de même que nos dernières activités. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://rucher.csp.ca>

## LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est une bonne façon de s'impliquer dans la vie scolaire.

### *Qu'est-ce qu'un conseil d'établissement?*

Le conseil d'établissement est l'instance politique de l'école. Regroupant différents partenaires concernés par l'éducation, il est doté de pouvoirs importants qui donnent à l'école les leviers nécessaires pour répondre aux besoins de tous les élèves. Cette année, l'assemblée se tiendra le MERCREDI 13 SEPTEMBRE À 19 H 00.

Les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement d'une école touchent notamment le projet éducatif, la politique d'encadrement, les règles de conduite, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps alloué à chaque matière, l'utilisation des locaux, etc.

Les décisions d'un conseil d'établissement doivent toujours être prises dans le meilleur intérêt des élèves.

### *Pourquoi faire partie d'un conseil d'établissement?*

- Parce que la réussite éducative et les intérêts des élèves concernent tous les membres de la société.
- Parce que les idées, les opinions et les points de vue des gens de la société sont importants et enrichissent les décisions prises au conseil.

### *À quel moment le conseil d'établissement est-il formé?*

Au début de l'année scolaire, les parents sont invités à participer à l'assemblée générale des parents. C'est à cette assemblée que des parents sont élus au conseil d'établissement. Par ailleurs, le personnel de l'école élit, en septembre, les membres du personnel qui siègeront au conseil. Cette année, l'assemblée se tiendra **le Mercredi 13 septembre 2017 à 19 h 00.**

### *Quelle est la durée du mandat?*

Le mandat des parents qui sont membres du conseil d'établissement est de deux ans et celui des représentants des autres groupes est d'un an. Cependant, le mandat de la présidente ou du président, qui est un parent, est d'un an.

### *Comment devenir membre d'un conseil d'établissement?*

Les parents intéressés doivent se présenter à l'assemblée générale des parents de l'école qui a lieu en début d'année. Les membres de la communauté, représentants ou représentantes d'une entreprise, doivent communiquer avec la direction de l'école.

## HORAIRE RÉGULIER

Précolaire :	A .M. 8h15 à 11h27	P.M. 12h55 à 14h30
Primaire et intégration :	A. M. 8h15 à 11h40	P.M. 12h55 à 15h20
<b>Le secrétariat est ouvert de :</b>	<b>A.M. 8h00 à 11 :45</b>	<b>P.M. 13h00 à 16h00</b>

## HEURES D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES QUI N'UTILISENT PAS LE SERVICE DE GARDE

Le matin : **Prendre note qu'il n'y a aucune surveillance dans la cour de l'école avant 8h05.** Lors des jours de pluie ou de grand froid, la surveillance est assurée à l'intérieur à compter de 8h05.

Le midi : La surveillance est assurée pour les élèves qui sont transportés matin et soir qui dînent à l'école, ainsi que pour ceux qui sont inscrits au service de garde du midi. **Les élèves du préscolaire et du primaire qui dînent à la maison peuvent se présenter dans la cour de l'école à partir de 12h45 seulement.** Les élèves du préscolaire peuvent arriver à compter de 12h55. Nous ne pouvons assurer un encadrement adéquat et sécuritaire aux élèves qui se présentent plus tôt. Des frais de service de garde pourraient être facturés aux élèves qui ne respecteraient pas cette consigne sans autorisation préalable.

Les retards : Après l'heure officielle du début des cours, toutes les portes extérieures sont verrouillées. L'élève en retard devra obligatoirement utiliser la porte de l'entrée principale et se présenter au secrétariat. Après quelques retards non motivés, l'école communiquera avec vous afin de prendre les moyens nécessaires pour corriger la situation.

Les oublis : Toujours pour des raisons de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés dans l'école après la cloche de 15h20 (à moins d'une permission spéciale : période de récupération avec un enseignant, etc.) et **ne peuvent donc pas revenir chercher du matériel (devoir ou vêtement oublié) après les heures de classe**, et ce, même en présence d'un parent.

## MODIFICATION À LA ROUTINE

L'élève doit toujours détenir un billet signé d'un parent ou des détenteurs de l'autorité parentale pour toute modification à la routine de départ. Par exemple, votre enfant dîne à l'école habituellement et, à l'occasion, vous lui permettez de dîner à l'extérieur de l'école. Vous devez, à chaque fois, fournir une permission écrite. Cette permission est nécessaire à un bon contrôle des allées et venues de chaque élève qui dîne à l'école. C'est une question de sécurité et de responsabilité. De même, si vous venez chercher votre enfant à l'école, vous devez laisser un message au secrétariat ou au service de garde.



## ABSENCE D'UN ÉLÈVE

Prendre note que toute absence d'un élève doit être motivée à l'école, en précisant le motif d'absence et si possible la durée, et ce, à chaque absence. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école avant le début des classes le matin ou le midi si l'absence débute après le dîner. Vous pouvez appeler tôt le matin et laisser le message sur le répondeur (veuillez bien identifier le nom de l'élève ainsi que sa classe). Cette procédure vous évitera des dérangements au travail, nous facilitera la tâche et assurera une plus grande sécurité grâce à un meilleur contrôle des absences.

Lors d'une absence causée par un voyage d'agrément, une compétition sportive ou autre, **l'enseignant (e) n'est pas responsable des apprentissages vus en classes et non acquis par l'élève.** Les enseignants (es) ne donneront pas de travaux à faire pendant l'absence. Au retour, votre enfant pourra reprendre le travail manqué à la discrétion de l'enseignant (e). Votre collaboration sera grandement appréciée à ce moment-là.

## FERMETURE EN CAS D'URGENCE

En cas d'une évacuation d'urgence, les élèves seraient dirigés vers l'école primaire l'Arpège où vous viendriez chercher votre enfant.

Dans une telle éventualité, nous vous demandons d'éviter d'appeler à l'école (à moins d'extrême urgence) afin de nous permettre de communiquer avec l'extérieur.

Enfin, pour ce qui est de la fermeture des écoles avant le début des classes le matin, pour cause de tempête de neige, vous pouvez consulter le site de la commission scolaire [www.csp.ca](http://www.csp.ca) à partir de 6h30 ou syntoniser les médias suivants et écouter l'information concernant la Commission scolaire des Patriotes:

### Postes de radio :

CKAC-730, CBF-FM-95,1, CFQR-FM-92,5, COOL-FM-98,5

Radio Rive-Sud CHAA-FM-103,1 et Cité Rock Détente-107,3

### Postes de télévision :

CBFT-canal 4, TVA-canal 7, RDI-canal 19 et Météo Média-canal 17.

***N.B. Lorsque l'école est fermée, le service de garde l'est aussi.***

## SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Voici quelques règles à observer en ce qui concerne la sécurité aux abords de l'école :

- Le stationnement de l'école est réservé aux véhicules du personnel, des bénévoles de l'école et de la commission scolaire, **il est interdit d'y stationner ou même d'y faire descendre les élèves;**

- Les élèves et les visiteurs doivent toujours transiter de la rue à l'école par les trottoirs et le passage piétonnier (pour ménager la végétation) et en marchant (pour des raisons de sécurité);
- Porter une attention particulière aux autobus scolaires, aux taxis transportant des élèves ainsi qu'aux élèves qui descendent de l'auto de leurs parents;
- Ne jamais stationner du côté de l'école et éviter les virages en U sur la rue Savaria;
- Ne jamais circuler dans l'entrée de l'école ainsi que dans la cour d'école en automobile, bicyclette... de 7h00 à 18h00;
- Soutenir le travail des brigadiers scolaires en respectant les consignes d'arrêt.

#### ACCIDENT OU MALADIE

Si votre enfant manifeste des signes de maladie ou s'il est victime d'un accident que l'on juge important à l'école, la secrétaire de l'école communiquera immédiatement avec vous. Aucun élève ne peut quitter l'école sans que vous en soyez informés au préalable (en l'absence des parents, une personne désignée par ces derniers peut répondre de l'enfant), sauf en cas extrême qui nécessiterait un transport rapide en ambulance et que nous n'ayons pas pu vous rejoindre.

#### EXEMPTION DES RÉCRÉATIONS ET DES JEUX EXTÉRIEURS

Les enfants qui viennent à l'école doivent être suffisamment en santé pour faire le travail intellectuel demandé et les activités prévues. Dans cette perspective, nous croyons que les élèves devraient prendre leurs récréations à l'extérieur. Seuls les élèves présentant un handicap sérieux ou relevant d'une opération récente ou d'une incapacité spécifique (papier du médecin requis) se verront octroyer la permission de prendre leur récréation à l'intérieur.

#### MESSAGES, RENDEZ-VOUS...

Afin d'assurer un climat propice à l'enseignement, les parents qui souhaitent qu'un message ou un objet soit remis à leur enfant, ou les parents qui viennent chercher leur enfant pour une raison ou pour une autre (médecin, dentiste, etc.) sont tenus de se présenter au secrétariat en entrant dans l'école. Afin d'assurer la quiétude dans les apprentissages ainsi que la sécurité dans l'école.

Nous vous invitons à prendre vos rendez-vous (dentistes, médecins, etc.) en dehors des heures de classe. Le message que l'on donne alors aux enfants est : « **L'école, c'est important** ».

Les parents qui souhaitent rencontrer un membre du personnel ou de la direction ne doivent pas se présenter à l'école ou dans la cour sans avoir préalablement pris rendez-vous. Il est bon de se rappeler que la famille s'adresse d'abord à l'enseignante ou à l'enseignant, pour toute question relative au suivi pédagogique et à la vie scolaire de l'élève.

Notons aussi qu'en cas d'urgence, l'élève peut communiquer avec sa famille par téléphone; il obtiendra préalablement l'autorisation de son enseignant (e).

#### **CORRESPONDANCE PROVENANT DE L'ÉCOLE**

Prière de nous retourner, le plus rapidement possible, toute correspondance qui demande votre signature.

#### **TENUE VESTIMENTAIRE**

L'école, pour respecter son caractère de lieu public, exige que le torse soit couvert complètement (pas de bretelles spaghetti, pas de bedaine ni de nombril à l'air). Les jupes et pantalons courts doivent arriver au moins à la mi-cuisse. Les vêtements portés doivent permettre un confort suffisant pour que l'élève puisse jouer sans entrave.

Il faut aussi, bien sûr, continuer à éviter les vêtements porteurs de messages qui vont à l'encontre des valeurs éducatives prônées par l'école primaire que nous sommes. Prohibition totale de messages violents, sexistes et sexuels de même que de consommation inappropriée (publicité de bière, de drogue, de cigarette ou autre du même genre).

En hiver, les bottes sont obligatoires et l'enfant doit avoir une paire de chaussures pour l'intérieur : cela assure une plus grande propreté dans l'école et améliore les conditions d'hygiène. La chaussure doit permettre à l'enfant de jouer sans risque de se blesser ou de nuire au développement correct du squelette et de la musculature (attention aux talons hauts et aux semelles plate-forme).

Aux jours de pluie ou de dégel, quelques enfants se retrouvent accidentellement avec les vêtements trempés, il serait alors intéressant que chaque enfant laisse dans son casier des vêtements de rechange pour pallier à ces inconvénients.

Veillez vous assurer que les enfants soient vêtus, en tout temps, en fonction des conditions climatiques.

#### Éducation physique

Tenue vestimentaire :

- Souliers de sport qui ne marquent pas (espadrilles);
- Short ou pantalon de sport;
- Chandail à manches courtes.

#### **JOUETS ET OBJETS DE VALEUR**

Nous désirons vous rappeler que l'école ne se tient pas responsable des articles ou objets que l'élève apporte à l'école. Que ce soit pour un bris ou un vol, vous devez avoir recours à vos assurances personnelles.

## BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

Vos enfants ont le privilège de fréquenter la bibliothèque de l'école Le Rucher. Ils peuvent emprunter un livre par semaine pour les élèves du préscolaire et deux livres par semaine pour les élèves du primaire.

Tous les élèves qui empruntent des livres sont responsables de l'intégrité et de la propreté de ces livres. Ils doivent en prendre grand soin et les manipuler correctement.

Le prêt des livres est d'une période d'une semaine. En cas d'oubli d'un ou de plusieurs livres, l'enfant recevra un avis de retard. À la troisième semaine de retard, le ou les livres non retournés seront considérés comme perdus et vous serez facturés. Il en est de même pour les livres abîmés qui vous seront retournés à la maison avec la facture du livre.

Si un livre est abîmé, l'élève doit en aviser la responsable à la bibliothèque **avant d'emprunter le livre**.

## TRANSPORT DES ÉLÈVES

Pour bénéficier du transport scolaire le matin et le soir, un élève du primaire doit résider à plus de 1,6 km de l'école. Celui du préscolaire à plus de 0,8 km.

## SERVICE DE GARDE

Nous offrons un service de garde pour les élèves qui fréquentent l'école.

Heures d'ouverture et de fermeture : 6h45 à 18h00.

Numéro de téléphone : 450-645-2356 poste 6.

Pour utiliser le service de garde, les parents devront au préalable avoir rempli le formulaire d'inscription disponible au service de garde.

**Veillez noter qu'en cas de fermeture de l'école (tempête de neige...), le service de garde sera également fermé.**

## SERVICE DE TRAITEUR

Les services alimentaires « LES PETITS CHEFS » vous offre des repas chauds, des menus sains et équilibrés et permet de commander les repas en ligne à l'adresse suivante : [lespetitschefssa.com](http://lespetitschefssa.com) pour 4,50\$ (format régulier) et 5,25\$ (format gourmand).

## COLLATIONS

À l'école Le Rucher, nous privilégions les collations santé et nutritives en évitant les bonbons, chocolats, croustilles et autres aliments ne contenant que des calories vides. À cause de nombreux élèves ayant une **allergie aux arachides et aux noix, évitez les collations qui en contiennent.**

Collations permises : fruits (tous les fruits frais, salades de fruits et compotes (de préférence non sucrées)), légumes (tous les légumes frais, trempettes), produits laitiers (yogourts et fromages), craquelins (de préférence à grains entiers).

### **MALADIES CONTAGIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE : AVISEZ L'ÉCOLE !**

- Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CLSC en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus d'information et répondre à vos questions.
- L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies infectieuses, le médecin peut vous demander de retarder le retour à l'école afin d'éviter la transmission à d'autres personnes.
- Si votre enfant présente une condition médicale particulière telle que l'immunosuppression, etc., discutez avec votre médecin des maladies contagieuses à risque et s'il vous plaît nous en aviser.

#### La vaccination et l'hygiène : les meilleurs moyens de prévention.

- En tant que parent, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. La vaccination constitue la meilleure façon de prévenir certaines maladies chez l'individu.
- Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'Haemophilus influenza de type B. Pour les enfants de plus de 10 ans, s'ajoute le vaccin contre l'hépatite B. Le vaccin contre le virus du papillome humain est également disponible. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CLSC ou votre médecin traitant et compléter la vaccination si nécessaire.
- Par ailleurs, quelques mesures d'hygiène aident aussi à prévenir la transmission des maladies infectieuses. Se laver les mains, éviter le contact avec du sang d'une autre personne, etc., sont des actions simples qui visent tous les individus sans exception, puisque toute personne peut transmettre une maladie infectieuse.

Liste des maladies à être signalées par les parents à la direction de l'école : **Coqueluche, diphtérie, érythème infectieux (5<sup>e</sup> maladie), gale, hépatite, impétigo, méningite, oreillons, pédiculose (poux), rougeole, tuberculose, varicelle (picotte), rubéole.**

*Note : Il est souhaitable que votre médecin vous remette le diagnostic inscrit sur une feuille de prescription signée s'il s'agit de la varicelle. Cette feuille sera acheminée à l'infirmière scolaire par l'intermédiaire de l'école.*

## Allergies

Certains élèves de l'école souffrent d'allergies aux arachides. Comme vous le savez, le contact avec un produit d'arachides ou ses dérivés peut être mortel. Il est donc interdit d'envoyer des produits d'arachides, de noix et de ses dérivés à l'école.

Nous avons besoin de votre collaboration pour protéger nos élèves allergiques.

## RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Dans le sens reconnu par le Code civil du Québec, les parents délèguent aux éducateurs une partie de leurs responsabilités à l'égard de l'éducation de leurs enfants. Ils conservent non seulement un droit de regard, mais aussi des responsabilités face à l'école :

- Assurer la fréquentation scolaire de leur enfant et justifier leur absence;
- Collaborer avec l'école en cas de difficulté;
- Prendre connaissance des rapports d'évaluation et des travaux de l'élève lorsque cela est requis;
- Transmettre toute donnée qui assure la sécurité et la santé de l'enfant;
- Participer, dans la mesure du possible, aux activités prévues pour les parents.

## ENCADREMENT DES ÉLÈVES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le respect des personnes et de leur sécurité est à la base des rapports entre les personnes à l'école Le Rucher.

La courtoisie, la fermeté et la sollicitude sont les trois attitudes de base adoptées par les adultes qui interviennent auprès des élèves. Ces trois attitudes permettent de développer l'estime de soi, le sentiment de sécurité et les compétences qui emmènent les élèves à coopérer dans le respect et la sérénité.

Bien entendu, le même respect est exigé de tous les élèves vis-à-vis tous les membres du personnel : **Les règles de courtoisie devront toujours être utilisées pour s'exprimer, que ce soit auprès d'un ou d'une camarade ou d'un ou d'une adulte.** À ce titre, à l'école le Rucher, nous sommes favorables à ce que les élèves vouvoient les adultes. Les activités de circulation des personnes se déroulent en silence pendant les périodes de classe et au moment des entrées.

Dans le même esprit, toute activité de jeu requérant des contacts physiques est prohibée afin d'éviter les accidents et de prévenir la violence physique.

Notre code de vie contient des règlements que nous jugeons nécessaires au bon climat et à une vie sociale responsable et agréable. Il est important que les parents appuient l'école dans cette démarche. Il est essentiel que vos enfants sentent et comprennent que vous appuyez l'école dans l'application de nos règlements.

## LES INTERDITS

Il est interdit :

- De circuler dans la cour de l'école avec des patins à roues alignées, des planches à roulettes, trottinettes ou à bicyclette; **Les élèves doivent utiliser des moyens de locomotion qui se barrent à l'extérieur (supports à vélo).**
- De circuler près des autobus et dans le stationnement;
- De grimper sur les clôtures, le toit de l'école, les supports à ballon;
- De lancer des objets (balles de neige, cailloux, sable...);
- De donner des jambettes;
- De mâcher de la gomme;
- D'apporter des friandises, des « chips », des aliments contenant des arachides et ses dérivées;
- De boire des boissons gazeuses;
- De cracher;
- D'échanger des vêtements avec les autres élèves;
- De laisser sa bicyclette ailleurs qu'aux supports à bicyclette.

**Toute forme de violence (verbale, physique ou écrite, qui constitue du harcèlement, de l'intimidation ou de l'extorsion) est interdite et sanctionnée.**

Ces objets sont interdits sur la cour et dans l'école :

- Patins à roulettes les trottinettes, planches à roulettes ;
- Baladeur, jeux électroniques;
- Couteau, canif, briquet, allumettes, etc. ;
- Fronde, lance-pierre, tire-pois, fusil à eau;
- Superballe et autres balles de même type;
- Tout objet dangereux (pétards...);
- Tout vêtement prônant la violence, le sexisme, le racisme, l'intolérance et incitant au non-respect de soi-même et d'autrui;
- Tout vêtement troué, déchiré, négligé ou indécent.

## LE TRAVAIL DES BÉNÉVOLES

Le travail des bénévoles est très précieux à l'école Le Rucher. Le fonctionnement de la bibliothèque en particulier est complètement dépendant de leur généreuse contribution. Si vous désirez vous joindre à notre équipe de bénévoles, nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'école ou à remplir le coupon-réponse qui vous parviendra en début d'année.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUTES ET À TOUS!